

# PASS' PLONGEUR LIBRE / BASIC OUTDOOR FREEDIVER CMAS

*Un produit d'initiation et de découverte de la plongée en apnée en eau libre*

## 1. OBJECTIFS

- *Le Pass'Plongeur Libre offre l'opportunité de découvrir les activités de plongée en apnée de la FFESSM et s'adresse à des publics débutants.*
- *Il offre la possibilité de découvrir les sensations de l'apnée et le plaisir des évolutions en apnée en milieu naturel, de manière ludique, avant de s'engager éventuellement dans un cursus de formation d'apnéiste de la FFESSM.*
- *Si le titulaire du Pass'Plongeur Libre entre dans le cursus de formation d'apnéiste de la FFESSM, son expérience acquise est prise en compte pour la suite de sa progression.*

## 2. CONDITIONS D'ÉVOLUTION

- *Le Pass'Plongeur Libre permet de réaliser des séances d'initiation et de découverte en apnée dans l'espace 0 à 6 mètres maximum.*
- *Pour les enfants de 8 ans et moins, la profondeur maxi correspond à l'âge divisé par 2.*
- *Les évolutions en apnée sont systématiquement encadrées dans l'eau par, a minima, un Initiateur-Entraîneur Apnée Niveau 1 ou un E2 FFESSM en plongée scaphandre, ou tout autre encadrant de niveau supérieur en apnée ou en plongée scaphandre (notamment BEES, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS licenciés).*

## 3. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- *Le Pass'Plongeur Libre est un ATP (Autre Titre de Participation) et ne nécessite donc pas de délivrance de licence ni de certificat médical préalable.*
- *Il est proposé dans les clubs fédéraux ou les Structures Commerciales Agréées (SCA) par la FFESSM.*
- *L'entrée dans le dispositif de Pass'Plongeur Libre est matérialisée par la saisie d'une déclaration sur le site fédéral directement par le club fédéral ou la SCA.*
- *A compter de cette déclaration et durant les évolutions en apnée réalisées dans le respect des présentes conditions d'organisation du Pass'Plongeur Libre, le pratiquant est assuré en RC par l'assureur de la fédération dans le cadre du contrat général.*
- *A la suite de la réalisation des séances (jusqu'à 4 maximum), le club ou la SCA valide la délivrance au pratiquant d'une carte double face de Pass'Plongeur Libre FFESSM / Basic Outdoor Freediver CMAS. Cette étape clôture la validité de l'ATP.*

## 4. CONDITIONS TECHNIQUES A L'USAGE DES ENCADRANTS

- *Les séances d'évolution en apnée peuvent être soit à visée de formation, soit à visée d'exploration, l'une d'entre elles pouvant être une séance de randonnée subaquatique.*
- *Au cours de ces séances d'évolution, le pratiquant doit découvrir les bases de l'apnée, s'y préparer, s'initier à l'usage du matériel dédié, aborder les techniques d'immersion, de descente*

*et de déplacement en apnée et avoir des connaissances sur les principaux risques et les règles de pratique et de protection de l'environnement adaptées à l'apnée.*

- *En termes de repères techniques, l'objectif du Pass'Plongeur Libre est, à l'issue des séances, de parvenir à réaliser au moins une apnée statique d'une minute, une apnée dynamique de 15 mètres et une apnée en profondeur d'au moins 2 mètres.*